

DÉPARTEMENT
de
SAONE-ET-LOIRE

Sous Préfecture
de
CHALON-SUR-SAONE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Chalon-sur-Saône, le 8 Janvier 1889.

Carumelle

Monsieur le Préfet,

Je regrette vivement de ne pas avoir sous les yeux le rapport de M. Harjoux, ce qui me permettrait de connaître en fin les motifs qui ont fait écarter, Le Plan, sans aucun examen, sans aucune discussion, sauf en ce qui concerne le choix de l'emplacement, le premier projet dressé par M. Dulac, voté par l'ancien Conseil municipal, trouvé « fort bien conçu » par la Commission du Bâtiments civils & par l'Inspection Académique, et en fin adopté et soutenu depuis si longtemps et avec tant d'insistance par l'Administration départementale.

Le montant de la dépense

Monsieur le Préfet
Macon.

et le choix de l'emplacement sont évidemment la seule cause de cet échec.

J'examinerai tout à l'heure le projet transactionnel proposé par M. Marjoux, mais, je le reconnais, ce sera une discussion purement rétrospective, le Ministre s'étant prononcé; à moins que vous ne vouliez insister à nouveau sur l'adoption du premier projet en vous appuyant sur les arguments que je vais avoir l'honneur de vous soumettre.

Considérations

politiques. ne puis que persister dans le premier avis émis par mon prédécesseur; c'est le triomphe de la coterie boulangiste - réactionnaire et un véritable échec pour le parti républicain qui semble, dans le projet condamné, n'avoir obéi qu'à des considérations politiques, qu'à un désir de lutte au lieu de s'inspirer du véritable intérêt de la commune. Dans un entretien particulier que j'ai eu, au début de la réunion, avec M. Marjoux, celui-ci me disait d'un ton railleur « Est-ce que votre prédécesseur n'a pas prétendu dans un rapport que la République serait perdue si le projet Dulac échouait? »

Qui, il y a un véritable échec pour le parti républicain & un camouflet donné à l'administration préfectorale qui paraît, sans doute cette affaire, avoir fait acte de mauvaise administration, en voulant obliger la commune de Gencuilly à dépenser une somme relativement considérable, uniquement pour faire pièce à un parti politiques.

Mais si avenir nous donnera raison, l'économie que l'on prétend réaliser n'existe pas, ou, tout au moins, est peu sensible. Ce le démontrera tout à l'heure et cette décision se retournera bientôt contre les protestataires eux-mêmes. A mon avis, le nouveau projet dressé conformément aux vœux de M. Narjoux, si la loi est observée, et la réglementation scolaire appliquée, ne sera pas sensiblement inférieure comme prix à l'ancien, avec cette différence toute fois, que la commune aura une école refaite de toute pièce au lieu d'un bâtiment neuf.

Réunion
à 10 h et 1/2 de suite
- au lycée -

A notre réunion, assistaient la municipalité, une partie du Conseil municipal, M. Lires, architecte à St Genou, auteur du contre-projet des protestataires, M. Dubac & l'Inspecteur Primaire.